

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 5 JUILLET 2021 à 18h00

Date de convocation : 21 juin 2021

Délibération
N°C2021_154

Membres en exercice :	77
Votants :	63
Suffrages exprimés :	63
Pour :	63
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETARE DE SEANCE : JANSANA Jean-Marc

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALVET Jean-Claude ; CHALULEAU Jean-Paul ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; LETEISSIER Gérard ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : PENET Yves ; HERAS Guillaume ; MALQUIER Bertrand

EXCUSES : ABED Yamina ; ALVAREZ Martine ; BASTIE Yves ; BOTHOREL Anouk ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; COURREGES Jean-Pierre ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; PECH Olivier ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; RIO Jean-Louis ; RIVEL Jean-Luc

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; BELART Xavier (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; HERAS Guillaume (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; LAPALU Christian (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2021_159 et C2021_160) ; PENET Yves (jusqu'à la délibération C2021_140) ; PY Michel (délibérations C2021_159 et C2021_160)

EXCUSES AVEC PROCURATION : AMBROSINO Jean-Marc ; BOUISSET Cyrielle ; CALMON Julien ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CODORNIU Didier ; COUSIN Sylvie ; FAURAN Jean-Paul ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; TUBAU Marcel ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ALDEBERT Didier (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; ALVAREZ Jean-Michel (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; BELART Xavier (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; LAPALU Christian (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161) ; PY Michel (jusqu'à la délibération C2021_158 et à partir de la délibération C2021_161)

Nomenclature Etat : Domaines et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

OBJET : PATRIMOINE - Parking d'IN'ESS: convention de servitude au profit d'ENEDIS pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique

N°C2021_154 (2)

1/ Généralités

Dans le cadre de travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit créer un nouveau départ sur le poste « POMPIDOR » situé sur le parking d'IN'ESS, propriété du Grand Narbonne.

2/ Raccordement électrique

Le raccordement électrique opéré par ENEDIS doit passer dans l'emprise de la voirie du Grand Narbonne.

Le Conseil est sollicité pour approuver la signature d'une convention accordant une servitude de passage de ligne électrique.

Cette servitude de nature conventionnelle, prévue à l'article 639 du code civil, autorisée par l'article L2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques y compris sur des biens relevant du domaine public, est compatible avec l'affectation des biens considérés et s'avère nécessaire pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Les caractéristiques essentielles de cette servitude conventionnelle sont les suivantes :

Servitude nécessaire à la création d'un nouveau départ sur le poste « POMPIDOR »

- Fonds servants : section AY, Numéro 252, Avenue de Bordeaux – 11100 Narbonne
- Propriétaire des fonds servants : Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération
- Contenu : établissement d'une ligne électrique souterraine 400 Volts d'une longueur totale d'environ 5 mètres, dans une bande d'une largeur de 3,00 mètres – Pas de coffret - Aucune indemnité (PJ : plan)

Pour que le Grand Narbonne soit en mesure de respecter les obligations lui incombant en sa qualité de propriétaire des fonds servants et notamment de ne pas porter atteinte à la sécurité des ouvrages électriques, ENEDIS devra communiquer à la Communauté d'Agglomération avant signature des actes authentiques les plans de récolement en format DWG ou DXF pour intégration aux logiciels métiers garantissant une gestion patrimoniale rationnelle et efficace.

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver les conditions de la convention de servitude constitutive de droits réels au profit d'ENEDIS, telle que ci-annexée ;
- De prendre acte que les surfaces et linéaires exacts seront déterminés après production des plans de récolement des travaux effectués pour et aux frais d'ENEDIS, lequel devra communiquer ces plans en format DWG ou DXF pour intégration aux logiciels métiers de la Communauté d'Agglomération ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et plus particulièrement la convention de servitude précitée ainsi que l'acte authentique à intervenir qui sera établi aux frais d'ENEDIS.

N°C2021_154 (3)

Pièces jointes à la délibération :

- Convention de servitude
- Plan projet d'alimentation électrique

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : 16/7/2021
et de sa publication
le : 16/7/2021

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

